

# Renforcer la maîtrise du français : une priorité !

**Claude Gauvreau**

Quelle est la forme correcte? Je conclus ou je conclus? Je crains ou je crains? J'ai appelé ou j'ai appelé? Voilà des exemples de difficultés auxquelles se heurtent beaucoup de gens... y compris les étudiants qui se destinent à une carrière d'enseignant au primaire ou au secondaire.

On le sait, la qualité du français dans le réseau scolaire québécois, chez les enseignants comme chez les élèves, suscite l'inquiétude et fait régulièrement la manchette des médias. En 2001, la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec soulignait dans son rapport que plus de la moitié des enseignants avait une connaissance insuffisante de la langue française.

Qu'en est-il de la maîtrise du français des aspirants profs de l'UQAM? La Faculté des sciences de l'éducation, rappelons-le, forme près de 60 % des enseignants de la région de Montréal. Comment évalue-t-on les connaissances linguistiques des étudiants? Quels résultats obtiennent-ils? Pour en discuter, le Journal a rencontré Gilles Thibert, vice-doyen aux études à la Faculté des sciences de l'éducation, Louise Champagne qui y coordonne les tests de français, et Nicole Beaudry, responsable du Centre d'aide à la réussite, créé récemment à la faculté et dont la priorité, cette année, est le soutien aux étudiants éprouvant des difficultés en français écrit.

## Un test obligatoire...

Actuellement, trois types d'examens de français écrit sont administrés au Québec : celui des universités de Montréal et Laval (TFLM), le test *Turbo* utilisé à l'Université de Sherbrooke, et l'épreuve SEL – conçu par le Service d'évaluation linguistique de la Télé-Université – propre au réseau de l'Université du Québec. «Une entente de principe est intervenue entre les établissements pour que soit imposé éventuellement un examen national uniforme. Un même seuil de passage pour cet examen serait également exigé. Quel test sera adopté? Voilà qui reste à déterminer», souligne M. Thibert.

À l'UQAM, la Faculté des sciences de l'éducation s'est dotée d'une politique linguistique et, après divers essais, a finalement adopté le test SEL, validé par des spécialistes

connaissant bien les exigences rattachées aux tâches des enseignants. «Ce test, requis notamment par le plus gros employeur de l'Île, la Commission scolaire de Montréal, est obligatoire depuis cet automne et permet de vérifier les compétences linguistiques des étudiants inscrits dans tous les programmes de formation conduisant à l'obtention d'un brevet d'enseignement», explique Louise Champagne. «Son objectif est d'évaluer la qualité de l'expression écrite en ce qui concerne l'orthographe, le vocabulaire, la ponctuation et la syntaxe, ainsi que la performance linguistique, en imposant la rédaction d'un texte de 250 à 300 mots», précise-t-elle. D'une durée de deux heures, il ne comporte aucune question à choix multiple et aucun outil, dictionnaire ou manuel de grammaire n'est autorisé.

Enfin, depuis 1995, l'UQAM est la seule université à évaluer systématiquement les compétences en communication orale à l'aide d'un autre test que doivent subir les étudiants nouvellement inscrits dans les programmes de formation en enseignement.

## ... mais exigeant

Aujourd'hui, à la Faculté des sciences de l'éducation, le seuil de passage au test SEL a été fixé à 85 % pour les programmes de baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire (formation initiale), en enseignement du français au secondaire et en enseignement en adaptation scolaire et sociale. Ce seuil dépasse largement celui exigé par la Commission scolaire de Montréal (65 % à 69 %) pour ce même test, au moment de l'embauche. Toutefois, pour tous les autres programmes de formation en enseignement, la faculté a fixé le seuil à 75 %, exception faite de celui en formation professionnelle (60 %), de préciser Mme Champagne.

Quelle est la performance des étudiants à l'examen? L'an dernier, le taux de réussite était de 28 % pour les étudiants en enseignement du français au secondaire, de 33 % pour ceux en éducation préscolaire et enseignement primaire (formation initiale) et de 45 % en adaptation scolaire et sociale. À noter que dans les deux premiers cas, le seuil de passage exigé était de 85 % contre 75 % pour le dernier.



Photo : Michel Giroux

**Nicole Beaudry, responsable du Centre d'aide à la réussite de la Faculté des sciences de l'éducation, Gilles Thibert, vice-doyen aux études et Louise Champagne, coordonnatrice.**

La réussite au test SEL doit survenir avant la troisième année du baccalauréat (sur quatre ans de parcours). Un étudiant qui échoue a le choix entre reprendre le test durant cette période, ou suivre un cours de grammaire offert par le Département de linguistique et de didactique des langues. En cas d'échecs répétés, il peut faire l'objet d'une sanction graduelle, être suspendu ou temporairement exclu du programme. Mais jusqu'à maintenant, 95 % des étudiants qui avaient échoué ont pu refaire le test avec succès ou répondre aux exigences du cours de grammaire, souligne Mme Champagne.

Des outils permettant aux étudiants de renforcer leur maîtrise du français sont aussi offerts. Ainsi, dès leur première session, les étudiants en enseignement du français au secondaire sont obligés de s'inscrire à un cours de grammaire, sans compter les diverses mesures de soutien que dispense le Centre d'aide à la réussite (voir encadré) mis en place par la faculté.

Il est difficile d'identifier un type particulier de difficultés rencontrées par les étudiants, de dire Nicole Beaudry, responsable du Centre d'aide. «Depuis le début de la session d'automne, 130 étudiants, de premier cycle surtout, ont eu recours à nos services et plusieurs suivent

des ateliers de formation pour revoir des règles de base du français écrit.» Les problèmes débutent souvent dès le secondaire. Après, les cours de français au cégep, portant sur le roman, le théâtre ou l'essai, ne permettent pas toujours de corriger leurs lacunes en grammaire ou syntaxe, ajoute-t-elle. Il faudrait alléger la tâche des enseignants au secondaire si l'on veut améliorer la qualité du français des élèves, enchaîne M. Thibert. «Un prof qui a 120 copies à corriger ne peut accorder toute l'attention nécessaire à ceux qui en ont le plus besoin.»

«Beaucoup de gens ignorent que

les universités québécoises, depuis plus de 15 ans, font passer un test de français écrit à leurs étudiants en sciences de l'éducation. L'UQAM a été la première à se mettre à la tâche en 1984. Et au fil des ans, la qualité du français de nos étudiants s'est nettement améliorée», soutient le vice-doyen. «Jusqu'à maintenant, les commissions scolaires qui les embauchent sont très satisfaites de leur travail. La moyenne des cotes de rendement collégial (cote R) de nos candidats à la faculté est la deuxième plus élevée à l'UQAM, après celle des étudiants en communications», tient à rappeler M. Thibert •

## Un Centre d'aide à la réussite

- Depuis cet automne, un service de soutien en français a été développé prioritairement : rencontres individuelles avec un moniteur, ateliers dirigés et capsules de formation permettant aux étudiants d'explorer un thème d'intérêt commun;
- Un programme d'intégration à la vie universitaire et un autre de soutien à l'apprentissage seront éventuellement offerts en collaboration avec les Services à la vie étudiante;
- Enfin, les étudiants ont également accès à un centre de documentation.

En janvier 2004, le Centre prévoit organiser les *Midis Réussite* qui rassembleront en un même lieu des représentants de l'Association des étudiants en sciences de l'éducation, des Services à la vie étudiante, de la Bibliothèque des sciences de l'éducation, du Programme *Réussite* + du Centre sportif, ainsi que des programmes offrant un service de monitorat.